Présentation :  **"Gouttières d’alignement : les clés pour maîtriser votre responsabilité civile professionnelle en 2025"**

Intervenant : **Docteur Béatrice AKNINE**



Diplômée en 1995 d’un doctorat en chirurgie-dentaire, Lauréate de l’Académie Nationale de Chirurgie Dentaire, le docteur Béatrice AKNINE est titulaire de plusieurs : DU d’expertise en médecine-dentaire, DU en criminalistique avec option identification odonto-stomatologique, DU management par la qualité en cabinet dentaire, DIU gestion des risques et protection des patients en établissement de santé et DIU clinique des traitements du SAHOS. Expert en identification et en réparation du dommage corporel près la Cour d’Appel de Paris depuis 2017 et chirurgien-dentiste principal de la réserve opérationnelle, Corps de Santé des Armées à l’Hôpital d’Instruction des Armées BEGIN, le docteur Béatrice Aknine est chirurgien-dentiste expert à la MACSF depuis 2013.

**Résumé :**

Les gouttières d’alignement constituent une méthode orthodontique reconnue, utilisée pour traiter les malocclusions légères à modérées. Leur efficacité repose toutefois sur une formation spécifique du chirurgien-dentiste omnipraticien. Cette présentation abordera les aspects médico-légaux de cette technique sur le volet des compétences requises, des démarches nécessaires pour poser une indication et identifier les limites de la méthode, de la transmission d’une information claire et de l’obtention d’un consentement éclairé du patient, des étapes de mise en œuvre et de suivi du traitement, ainsi que la gestion des complications et de la contention. Enfin, des recommandations seront proposées pour anticiper d’éventuels litiges.

Résumé détaillé

**Les aligneurs orthodontiques : une technique fiable sous certaines conditions**

Les aligneurs orthodontiques sont reconnus dans la littérature comme une méthode fiable pour corriger les malocclusions. Cette technique, prisée pour sa discrétion, est de plus en plus utilisée par les orthodontistes spécialisés, mais aussi par des chirurgiens-dentistes généralistes souhaitant proposer des solutions esthétiques à leurs patients.

**Une technique nécessitant une formation spécifique**

Les aligneurs orthodontiques répondent aux mêmes exigences de diagnostic et de traitement que les méthodes orthodontiques traditionnelles. Leur utilisation implique une formation adéquate pour le praticien, car un manque de compétences peut considérablement augmenter les risques d’échec.

Le chirurgien-dentiste doit exercer dans le cadre de ses compétences, définies par son diplôme et le Code de la santé publique. Il a la responsabilité d’évaluer ses propres limites et de référer ses patients à un spécialiste si nécessaire, évitant ainsi tout dépassement de ses capacités techniques ou matérielles.

**Indications et limites des aligneurs orthodontiques**

Les aligneurs sont un outil orthodontique comparable aux appareils multi-attaches, mais leur efficacité est optimale pour les malocclusions légères à modérées. Pour les cas plus complexes, les techniques multi-attaches restent plus performantes.

Le diagnostic repose sur un examen clinique complet, des clichés radiographiques (panoramique, téléradiographie) et des modèles d’étude. Il est essentiel que le praticien pose lui-même l’indication du traitement, sans se reposer sur le laboratoire fabricant. En cas d’erreur de diagnostic, la responsabilité du praticien est engagée, et non celle du fabricant.

**Devoir d’information et consentement du patient**

Comme pour tout acte médical, le praticien doit fournir au patient une information claire, détaillée et adaptée à son cas. Cette information inclut :

* Les alternatives thérapeutiques, comme les techniques multi-attaches.
* Les étapes du traitement, y compris le port des aligneurs, le stripping éventuel et l’utilisation de taquets en composite.
* L’importance d’une période de contention après le traitement pour garantir la stabilité des résultats.

Un délai de réflexion d’au moins 15 jours est recommandé avant de débuter le traitement. Un devis détaillé et un consentement éclairé, signé par le patient, sont obligatoires.

**Mise en œuvre du traitement**

Le plan de traitement, basé sur un set-up numérique (clincheck), peut être élaboré par le praticien ou un technicien sous sa supervision. Les aligneurs sont fabriqués après validation par le patient et nécessitent un port rigoureux (22 heures par jour).

Des rendez-vous réguliers, toutes les 6 à 8 semaines, permettent de contrôler l’évolution du traitement et de vérifier la coopération du patient. Comme pour d’autres traitements orthodontiques, des auxiliaires tels que taquets, élastiques ou mini-vis peuvent être nécessaires.

**Prévention des complications et des litiges**

La complication la plus fréquente est l’innoclusion, liée à la présence des gouttières. Cette situation se résout généralement à la fin du traitement, lorsque les aligneurs sont retirés.

Une contention post-traitement est indispensable pour stabiliser les résultats, et son absence peut être considérée comme une faute professionnelle.

Pour prévenir tout litige, le praticien doit :

* Se former régulièrement.
* Respecter les bonnes pratiques en orthodontie.
* Tenir un dossier médical complet (radios, photos, empreintes, consentements, devis, etc.).

En cas de différend, seule la responsabilité du praticien peut être engagée, car le contrat de soins est établi entre ce dernier et le patient.

Titre : Gouttières d’alignement : un point sur la responsabilité civile professionnelle

**1. Fiabilité et popularité des aligneurs orthodontiques :**
Les aligneurs sont une méthode de traitement orthodontique reconnue et utilisée pour corriger les malocclusions légères à modérées. Ils nécessitent une formation spécifique pour garantir leur efficacité.

**2. Indications et limites :**

* Les aligneurs répondent aux mêmes exigences que les appareils fixes.
* Efficaces pour les malocclusions légères à modérées, mais insuffisants pour les cas sévères où les multi-attaches restent supérieures.
* L’indication est déterminée après des examens cliniques et radiographiques approfondis.

**3. Rôle du praticien :**

* Le chirurgien-dentiste doit connaître ses limites de compétence et respecter son obligation de moyen.
* Le diagnostic et le plan de traitement relèvent exclusivement du praticien, et non du laboratoire fabricant.

**4. Devoir d’information :**

* Le praticien doit fournir une information claire et personnalisée sur le traitement, ses alternatives, et ses risques.
* Un devis détaillé et un consentement éclairé signé sont obligatoires.

**5. Mise en œuvre du traitement :**

* Les aligneurs sont fabriqués après validation d’un plan de traitement numérique (clincheck).
* Le traitement actif débute avec la pose des premiers aligneurs, suivie de contrôles réguliers toutes les 6 à 8 semaines.

**6. Complications et contentions :**

* Une légère innoclusion peut survenir, mais elle est généralement corrigée avec le retrait des gouttières.
* L’absence de contention après traitement est considérée comme une faute professionnelle.

**7. Prévention des litiges :**

* Une formation adéquate, le respect des bonnes pratiques et la tenue rigoureuse d’un dossier médical complet sont essentiels pour prévenir les litiges.

En cas de litige, la responsabilité incombe au praticien, le contrat de soins étant établi entre le patient et celui-ci.